

Lettres patentes

Du 27^e Juin 1354.

JEAN. par la grace de Dieu
 Roy de France, a nos ames et
 feaux, les generaux, maistres des
 nos monnoyes, le salut et dilection
 Nous pour certaines causes avons
 Mandons et Choctomons en vignons
 avoir et a chacun de vous qui
 tantost et sans delay es lettres
 veues vous fairez donner a tous
 Changeurs et marchands frequentans
 nos monnoyes en chacun marc d'argent

qu'ils apporteroient en icelles tant en
Blanc comme en noir trente sols
tousnois de crie ou de le grain
que nous y faisons et nous
apresent, C'est a scavoir qu'ils
auront pour chacun marc d'argent
allie a trois deniers cinq grains
deux liures d'or et de la tousnois
et en tout autres marc d'argent allie
au d'or de trois deniers cinq
grains Dix liures tousnois de
fautes et en telle maniere
qu'il n'y ait deffaut, et que pour
cause de ce aucunes de nosdites
M. amoyes ne puissent en doyen
cheoir en. Provenance de ce faire
avoir a chacun de vous
donner pour ce autorite et
mandement special par latentes
de ce presentia. Donnés a notre
noble maison de St. ouyne
les St. Denis le 27^e Juin 1354

amiy & signé. par le Roy present
M^r l'Evêque de Chalons, Blanchy.